

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre MUSHING SPIRIT, LEVIAVANT Frédéric et le client ainsi que les conditions applicables à tout achat de prestation et/ou activités.

L'acquisition d'une prestation implique une acceptation sans réserve par le client des présentes conditions de vente.

Ces conditions de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées MUSHING SPIRIT, LEVIAVANT Frédéric.

MUSHING SPIRIT, LEVIAVANT Frédéric se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le client.

## **PARTICIPATION :**

La pratique de toutes les activités d'attelage canin nécessite une bonne condition physique et une non contre-indication médicale à la pratique d'une activité sportive en présence de chien, le respect des âges minimum requis détaillé lors de votre inscription et les conditions indiquées ci-après est obligatoire. De plus la participation aux activités inclus l'acceptation des risques éventuels encourus.

Les activités proposées par MUSHING SPIRIT, LEVIAVANT Frédéric ne peuvent être pratiquées par les femmes enceintes. Si vous réservez une activité sans préciser votre grossesse ou toutes autres pathologies, MUSHING SPIRIT, LEVIAVANT Frédéric ne pourra être tenu pour responsable en cas d'incident ou effets indésirables.

Les personnes devant être en possession d'un traitement (asthme, allergie...) devront en être munies lors de l'activité. Les personnes connaissant des problèmes de dos, hanches, articulations etc... ne peuvent pratiquer les activités. MUSHING SPIRIT, LEVIAVANT Frédéric se réserve le droit de refuser les personnes qui ne répondraient pas à ces conditions et ce, sans préjudices du règlement de la prestation et ne pourra être tenu pour responsable en cas d'incident ou effets indésirables.

En conséquence les encadrants se réservent le droit d'annuler ou de réorienter les participants, y compris au dernier moment, si toutefois une des contre indications n'avait pas été signalées et quelle soit découverte lors de l'accueil ou même lors de la prestation.

**MUSHING SPIRIT, Ecole de traineau à chiens**  
**945 route des culées, 73140 SAINT MARTIN D'ARC**  
**0662483914, [contact@mushingspirit.fr](mailto:contact@mushingspirit.fr)**  
**SIRET 42911076000031**

### **PRESTATIONS :**

Tout le matériel nécessaire aux activités d'attelage canin est mis à disposition des pratiquants en conformité avec les normes de sécurité. Tout équipement nécessaire que le pratiquant devra apporter pour pratiquer l'activité sera indiqué lors de la réservation dans la liste non exhaustive des tenues nécessaires ci-dessous :

- tenue nécessaire aux activités été : tenue adaptée à la pratique de la randonnée pédestre, casquette, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures de randonnée, sac à dos, eau.
- Tenue nécessaire aux activités hiver : tenue de ski chaude et imperméable, chaussures chaude et imperméable, gants, bonnet, lunettes de soleil, masque de ski, crème solaire indice élevé.

Les activités d'attelage canin été comme hiver se déroulent dans un environnement particulier au caractère spécifique et aléatoire. La pratique de ces activités imposent donc au client de veiller à sa propre sécurité et au strict respect des consignes.

### **SECURITE**

Un briefing technique concernant le matériel, les règles de sécurité et la discipline pratiquée sera délivré aux participants avant le départ de l'activité. Les pratiquants doivent respecter les consignes de sécurité données par le musher et adopter un comportement responsable afin d'assurer sa propre sécurité et celle des tiers. Toutes initiatives personnelles d'imprudence ou non respect des consignes de sécurité entraînant des dommages corporels et matériels seront portés à la responsabilité de leurs auteurs.

En aucun cas la responsabilité du musher se saura être recherchée lorsqu'il y a :

- faute, négligence ou défaillance du client
- force majeure, événements ou incidents indépendants de la volonté du musher.
- faute, négligence ou défaillance d'un tiers sur lequel le musher n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance.

### **CONDITIONS METEOROLOGIQUES**

Les activités d'attelage canin étant soumises aux conditions météorologiques, MUSHING SPIRIT, LEVIAVANT Frédéric se réserve le droit d'annuler toute prestation et ceci sans délais minimum si les conditions météorologiques empêchent la pratique de l'activité ou est jugée dangereuse pour les pratiquants et les chiens.

En revanche, les conditions météorologiques ne peuvent en aucun cas être une raison d'annulation de la part du client, dès lors que l'activité est maintenue par MUSHING SPIRIT, aucun remboursement ne sera effectué.

**MUSHING SPIRIT, Ecole de traineau à chiens**  
**945 route des culées, 73140 SAINT MARTIN D'ARC**  
**0662483914, [contact@mushingspirit.fr](mailto:contact@mushingspirit.fr)**  
**SIRET 42911076000031**

### **EFFETS PERSONNELS**

MUSHING SPIRIT, décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vols des effets personnels des pratiquants lors de l'activité ou sur le parking du lieu de pratique.

### **ASSURANCES**

MUSHING SPIRIT, LEVIAVANT Frédéric a souscrit à un contrat de responsabilité civile professionnelle. Cependant chaque participant doit obligatoirement disposer d'une assurance responsabilité civile individuelle. Il est indispensable de posséder une garantie multirisque couvrant les frais d'annulation-rapatriement-maladie-accident-perte ou vol de bagages-secours en montagne, pour les dommages causés à un tiers ou à eux même du fait d'une pratique inadaptée.

### **MODALITES DE RESERVATION ET DE PAIEMENT**

- Une autorisation collective (convention de groupes) sera demandée pour toute structure confiant des mineurs à MUSHING SPIRIT, LEVIAVANT Frédéric.
- L'inscription à des prestations de MUSHING SPIRIT, LEVIAVANT Frédéric implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente. Le client ayant réservé, reconnaît avoir été informé et accepte les conditions générales de vente de MUSHING SPIRIT, LEVIAVANT Frédéric.
- Les réservations se font via MUSHING SPIRIT LEVIAVANT Frédéric ou autre intermédiaire, en fonction des disponibilités du planning.
- Les réservations sont effectives après règlement de 30% d'arrhes à MUSHING SPIRIT ou autre intermédiaire. le solde sera à régler au plus tard le jour de la prestation.
- Les tarifs pratiqués par MUSHING SPIRIT, LEVIAVANT Frédéric sont présentés lors de l'inscription et du règlement ainsi que les âges minimum requis pour les activités, le nombre minimum et maximum de participants.

### **MODALITES D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT**

- Les prestations sont réservées pour des dates fermes, seul MUSHING SPIRIT, LEVIAVANT Frédéric est en droit de décaler l'horaire ou la date de prestation.
- Si le client ne se présente pas le jour de la réservation, il ne pourra demander aucun remboursement ni remplacement de sa prestation un autre jour. Tout retard de plus de 15 minutes par rapport à l'heure de rendez vous prévue inclura l'annulation de la réservation sans motif de remboursement possible, le participant étant considéré comme absent.
- Si le client arrive en retard et que l'activité doit être écourtée, aucun remboursement au prorata de la durée ne pourra être demandé.

**MUSHING SPIRIT, Ecole de traineau à chiens**  
**945 route des culées, 73140 SAINT MARTIN D'ARC**  
**0662483914, [contact@mushingspirit.fr](mailto:contact@mushingspirit.fr)**  
**SIRET 42911076000031**

- Toute prestation interrompue ou non consommée du fait du participant, quel qu'en soit le motif, ne sera pas remboursé.
- Toute annulation de la part du client devra être effectuée par mail ou sms .7 jours avant la prestation, remboursement de 100% des arrhes, 72h avant la prestation, remboursement de 50% des arrhes au delà aucun remboursement ne sera effectué.
- Lors d'une annulation de la part du client pour cause de maladie ou blessure, un certificat médical attestant de l'impossibilité de pratiquer les activités de MUSHING SPIRIT, LEVIAVANT Frédéric sera demandé au client.
- Si l'annulation est du fait de MUSHING SPIRIT, LEVIAVANT Frédéric (conditions météo, santé des chiens...), avec ou sans préavis, des activités de remplacement pourront être organisées, sans qu'aucun participant ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.
- Si MUSHING SPIRIT, LEVIAVANT Frédéric se trouve dans l'obligation totale d'annuler l'activité, les participants seront intégralement remboursés, sans pouvoir prétendre à aucune autre indemnité supplémentaire.

### **EXCLUSION**

MUSHING SPIRIT LEVIAVANT Frédéric se réserve le droit d'exclure tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement et la sécurité des activités. Dans ce cas le client ne sera pas remboursé et ne pourra prétendre à aucun autre dédommagement.

### **LITIGES**

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait survenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français et soumis aux juridictions françaises.